

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES**
Tenue le mercredi 20 avril 2022 à 17h00
Par conférence web

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Jean-Guy Lessard, agit à titre de président d'assemblée, en l'absence de M. Marc Gervais, président. Il souhaite, au nom du conseil d'administration de la caisse, la bienvenue aux membres qui assistent à la rencontre par conférence web et les remercie de l'intérêt qu'ils démontrent envers leur caisse. Il est assisté dans l'animation par, M. Benoît Duval, président du comité de mise en candidature et M. André-Paul Turcot, directeur général. Ils sont assistés sur le plan logistique par Mme. Assunta Garizzi, directrice service aux membres et M. Stéphane Bouchard, directeur marché des particuliers ainsi que M. Clément Rouyer, adjoint à la direction générale. Une présentation PowerPoint sur les points discutés est diffusée tout au long de l'assemblée.

Le Président d'assemblée informe les membres que seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation pourront faire l'objet de présentations et d'informations au cours de l'assemblée.

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

Le Président d'assemblée précise que l'AGA est réservée exclusivement à ses membres. Toutefois, considérant qu'elle se déroule en mode virtuel, il est possible que d'autres personnes soient en ligne mais ceux-ci ne pourront pas proposer, appuyer ou voter lors de l'assemblée.

On rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et voter lors de la période de 4 jours prévue après l'assemblée.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

L'assemblée est invitée à visionner une capsule vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, M. Lessard demande à M. Duval d'énoncer les règles de fonctionnement, lesquelles faciliteront le bon déroulement et les interactions de la rencontre.

Ces modalités portent notamment sur :

Sur la façon de poser des questions ou commentaires, proposer, appuyer ou voter sur des éléments règlementaires. Il est mentionné que seuls les représentants de la caisse et l'équipe de soutien auront accès aux noms, coordonnées et à la nature des interventions.

Il est précisé que certaines questions seront répondues durant la rencontre comme durant la période de questions au conseil d'administration alors que d'autres pourront l'être en différée par l'équipe de Direction.

NOMINATION DES SCRUTATEURS

Pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, il y a obligation de nommer deux (2) scrutateurs, le président d'assemblée recommande alors : M. Philippe Barbeau et M. Stéphane Bouchard étant donné qu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation utilisé pour cette assemblée.

Il est proposé par Mme Gelfusa Josiane appuyé par M. Benoît Duval d'adopter la recommandation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président d'assemblée procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1er avril 2021
4. Rapport du conseil d'administration
5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
6. Rapport annuel au 31 décembre 2021
7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu (FADM)
8. Période de questions au conseil d'administration
9. Adoption des modifications au Règlement intérieur de la Caisse ou aux statuts et d'un règlement intérieur de rotation
10. Présentation des scénarios en vue de la votation en différé pour :
l'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)
l'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement d'une somme au FADM et des taux de ristournes
11. Rapport du comité de mise en candidature
12. Élection par acclamation
13. Votation en différé - Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents
14. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Gelfusa Josiane appuyé par Mme Julie Bourgeois d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 1 AVRIL 2021

Le Président rappelle aux membres que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1 avril 2021, au même titre que l'avis de convocation ont été déposés sur notre microsite en amont de la présente assemblée générale. Les membres ayant eu l'occasion d'en prendre connaissance, il est proposé de passer à son adoption.

Il est proposé par Mme Julie Bourgeois appuyée par M. Benoît Duval d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1 avril 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président d'assemblée présente les membres du conseil d'administration de la caisse et souligne l'engagement de cette dernière dans la poursuite de nombreuses initiatives pour soutenir les collectivités étant donné la persistance de la pandémie et de tous ses effets.

Le président d'assemblée présente les principales réalisations de la caisse pour l'année financière 2021.

REPRISE ÉCONOMIQUE VERTE ET INCLUSIVE

- Le Fonds du Grand Mouvement doté d'une enveloppe de 250M\$
- Le Fonds C doté d'une enveloppe exceptionnelle de 10M\$ pour aider nos membres entrepris avec une aide financière non remboursable pouvant atteindre 10 000 \$
- Un ambitieux plan d'action climatique en avril prochain
- Signature d'une politique de développement durable qui engage la caisse à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance de façon accrue dans la conduite de ses affaires.

Le Président d'assemblée remercie toutes les personnes qui œuvrent à la caisse pour leur engagement et remercie également tous les membres pour leur confiance envers leur institution financière.

5. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DE DÉONTOLIGIE

Le Président de l'assemblée, présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour l'année 2021.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent
- La caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code

6. RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le Président d'assemblée invite le Directeur général de la caisse à présenter les résultats de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2021.

Le Directeur général indique que la caisse est en bonne position dans son marché, grâce à son volume d'affaires sous gestion de 779,5 millions de dollars, en hausse de 13,3% par rapport à 2020.

L'actif s'élève à 397 millions en hausse de 14,5%. Il est composé de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières pour 8M\$, ainsi que de placements dans le fonds de liquidité sous gestion pour 20 millions; des prêts hypothécaires résidentiels particuliers et entreprises, des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises et aux gouvernements pour 339,9 millions; des placements dans la Fédération pour 19 millions, ainsi que des provisions pour pertes de crédit pour 0,78 millions. Finalement, des autres éléments d'actif pour 11,58M\$

Le passif affiche une croissance de 13,85% pour s'établir à 363 millions de dollars. Les dépôts, qui sont constitués de l'épargne et des placements des membres particuliers et entreprises. Pour l'année 2021, ils totalisent un montant de 310 millions de dollars, démontrant une progression de 16,2 % en comparaison avec l'année précédente.

Tandis que les emprunts de la caisse à la Fédération ont augmenté de 6 % pour se chiffrer à 47 millions de dollars.

Et pour terminer, les autres éléments de passif se chiffrent à 5,6 millions de dollars. Ils sont composés des instruments financiers dérivés, des obligations locatives, des passifs nets aux titres des régimes de prestation définies et autres.

L'avoir de la coopérative a connu une hausse, passant à 33,6 millions de dollars, soit une variation positive de 21,95 %. Il se décompose ainsi, le capital social pour 0,6 million, les excédents à répartir pour 2,27 millions, le cumul des autres éléments du résultat global pour 0,8 million, et finalement les réserves pour 29,97 millions.

Les revenus de la caisse ont augmenté de 7% pour totaliser 8,4 millions de dollars. Ils sont composés comme suit :

Revenu net d'intérêts, pour un montant de 6,3 millions de dollars, ainsi que des autres revenus, qui se chiffrent à 2,1 millions de dollars.

La dotation à la provision pour pertes de crédit a quant elle a connu une décroissance importante passant de 555000\$ à 87000\$. La bonne tenue de l'économie malgré le contexte pandémique explique en grande partie ce résultat.

Les frais autres que d'intérêts, quant à eux, ont augmenté légèrement pour s'établir à 5.5 millions de dollars.

La caisse a donc réalisé des excédents d'exploitation en hausse de 52% totalisant 2,73 M\$, montant auquel on additionne :

- les revenus liés aux placements dans la Fédération pour 1,9 million,
- les revenus liés à la juste valeur des instruments financiers dérivés pour 71 000\$ ce qui nous donne les excédents avant impôts et ristournes aux membres de 5,33 millions.

De ce montant, il faut soustraire les impôts sur les excédents de 0,69 million. Ce qui nous donne des excédents avant ristournes aux membres de 4,64 millions de dollars, en hausse de 79,5% comparativement au résultat de 2020. De ce montant, il faut soustraire la provision pour ristournes de 610000\$ et les impôts

afférents au montant de 16000\$ afin d'obtenir les excédents après ristournes de 4,2M\$ en hausse de 91% sur 2020.

Le Directeur général termine son rapport en remerciant les membres et souligne que la caisse tire sa force de l'union de ses membres.

7. PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM) ET AUTRES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Le Président d'assemblée invite maintenant le Directeur général à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu.

Le Directeur général prend la parole et explique que le FADM permet aux membres de la caisse de contribuer au développement durable des communautés. Il souligne que les investissements soutiennent des projets structurants grâce à la décision des membres d'allouer une partie des trop-perçus lors de l'assemblée générale au Fond d'aide au développement du milieu.

- Un total de 29 814 \$ investis pour soutenir des initiatives porteuses répartis comme suit : 14592\$ versés au Fonds d'aide au développement du milieu et 15 222\$ investis en dons et commandites.
- Cible majeure du FADM de l'année 2021 : l'éducation
- Adoption d'un plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté
- Fonds du Grand Mouvement : 2,64M\$ remis à 9 organismes en 2021

Le Directeur général énumère les organismes auxquels la caisse est venue en aide tout au long de l'année 2021. Il mentionne également que la caisse participe à cinq programmes porteurs pour le milieu : l'éducation, la santé et saine habitudes de vie, la culture, le développement économique et l'engagement social et humanitaire.

Le Directeur général termine en remerciant les 11 145 membres de la caisse ainsi que les administrateurs, gestionnaires et employés pour leur grand dévouement au bénéfice de l'ensemble des membres.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune question n'a été soulevée durant l'assemblée.

9. ADOPTION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CAISSE OU AUX STATUTS ET D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE ROTATION

M. Turcot fait la lecture intégrale de la résolution adoptée par le conseil d'administration de janvier dernier.

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de dix (10) à neuf (9) par abolition de poste ;
SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu :

- *de recommander aux membres, lors de cette assemblée générale annuelle, l'adoption de la modification suivante au Règlement intérieur de la caisse (RIC) :*
- *que l'article 8.1 soit modifié de façon à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de dix (10) à neuf (9), le poste aboli étant un poste vacant échéant au 31 décembre 2021, cette modification entrant en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2022.*

Il est proposé par M. Stéphane Bouchard appuyé par Mme Véronique Chery d'adopter la modification du règlement intérieur de la caisse visant à diminuer de dix (10) à neuf (9) le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de la Caisse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour faire suite à l'adoption de la modification de l'article 8,1 du RIC visant à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de dix (10) à neuf (9), M. Turcot, informe les membres qu'un Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse doit aussi être adopté afin de respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé à chaque année.

Il présente les recommandations des administrateurs aux membres. Le conseil d'administration est composé de neuf (9) administrateurs et sous réserve de la mesure transitoire ci-après mentionnée, la durée de leur mandat est de trois (3) ans. Si adoption, le remplacement des administrateurs se fera de manière à ce qu'un tiers de ces membres soit remplacé, à une unité près, chaque année selon le cycle suivant. Le premier cycle débute au 1er janvier de l'année financière 2023 et un autre lui succède à tous les trois (3) ans. Il fait la lecture complète de la proposition :

ATTENDU QUE l'abolition envisagée doit respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé chaque année;

ATTENDU QU'afin de respecter cette règle, un poste échéant au 31 décembre 2021, actuellement vacant, doit être aboli;

ATTENDU QU'afin de respecter cette règle, le mandat de l'un des administrateurs devant se terminer le 31 décembre 2022 et être éligible à l'assemblée générale annuelle 2023 sera prolongé au 31 décembre 2023 et sera éligible à l'assemblée générale annuelle 2024;

ATTENDU QU'afin de respecter cette règle, le mandat de l'un des administrateurs devant se terminer le 31 décembre 2023 et être éligible à l'assemblée générale annuelle 2024 sera prolongé au 31 décembre 2024 et sera éligible à l'assemblée générale annuelle 2025;

Il est proposé par Mme Josiane Gelfusa appuyée par Mme Véronique Chery d'adopter la résolution spéciale apportant une modification au Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS EN VUE DE LA VOTATION POUR :

- L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes

Le Président d'assemblée mentionne aux membres présents qu'ils seront appelés à voter sur les scénarios qui seront présentés. Il précise également que le scénario recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres.

Le Directeur général prend la parole et explique le scénario de répartition des trop perçus.

Adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	4 196 k\$
		Autres éléments du résultat global de l'exercice	1 711 k\$
		Virements réglementaires aux réserves	(4 099) k\$
		Sommes nettes utilisées au cours de l'exercice :	
		En provenance de la réserve du FADM	11 k\$
		En provenance de la RRE pour le versement de la ristourne aux membres*	448 k\$
			459 k\$
		Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales	0 k\$
		Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	1 k\$
		Solde de l'état de la variation de l'avoir	2 268 k\$
		AU 31 DÉCEMBRE 2021	

| FADM |
Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE |
Réserve pour ristournes éventuelles

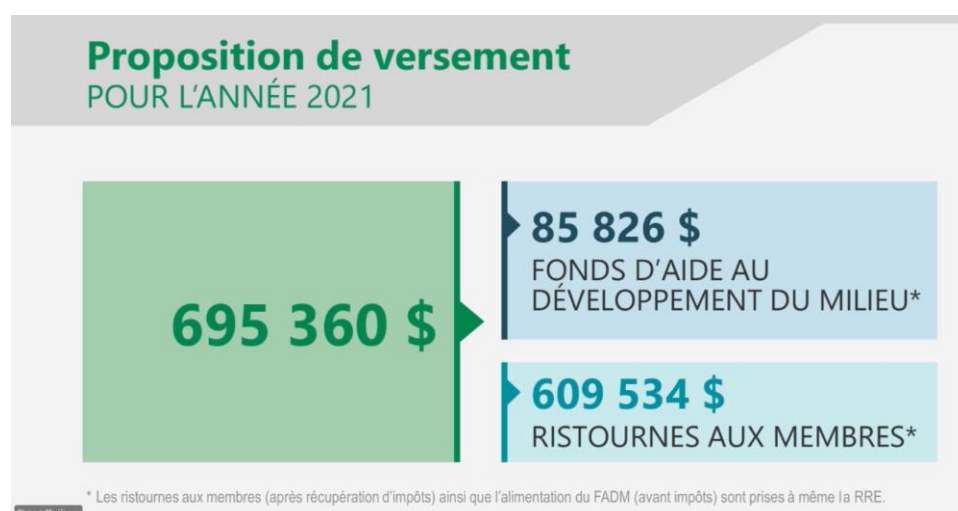
Net Impôt

Il est proposé par Mme Josiane Gelfusa appuyée par Mme Marie-Marthe Lundy d'adopter la recommandation du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Directeur général de la caisse présente la recommandation

Adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes



Adoption des taux de ristournes

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS et ENTREPRISES	Équivalent en \$
Comptes	0,61 \$	97 k\$
Épargne et placements		73 k\$
Fonds		30 k\$
Prêts et marges de crédit		198 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	89 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,61 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	26 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³	95 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		610 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Il est proposé par Mme Julie Bourgeois appuyée par M. Stéphane Bouchard d'adopter la recommandation de versements de ristournes.

VOTATION EN DIFFÉRE JUSQU'AU 24 AVRIL 2022

11. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURES

Le Président d'assemblée demande à M. Duval, Président du comité de mise en candidatures de présenter le rapport du comité.

La Président du comité de mise en candidatures mentionne que la caisse a fait un appel de candidatures basé sur le profil collectif établi par le conseil d'administration. Elle informe l'assemblée que trois (3) postes étaient à pourvoir au conseil d'administration, pour un mandat de trois (3) ans.

Elle rappelle les critères recherchés chez les candidats.

Compétence dans l'un ou l'autre des domaines suivants :

- Comptabilité
- Administration
- Ressources humaines
- Droit/déontologie
- Communication

Selon le genre pour maintenir la parité au sein du conseil :

- Femmes (2)

- Hommes (1)

Selon le groupe d'âge :

- 35 – 49 ans (2)
- 65 ans et +(1)

Selon les communautés culturelles présentes sur son territoire :

- Haïtienne
- Asiatique
- Arabe

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la caisse a reçu trois (3) candidatures éligibles dont 1 désistement soit celles de :

- Mme Josiane Gelfusa
- M. Jean-Guy Lessard

12. ÉLECTIONS PAR ACCLAMATION

Comme le nombre de candidatures est égal au nombre de postes à pourvoir, il n'y a pas nécessité de nommer d'officiers puisqu'il n'y aura pas de période d'élection. Le Président du comité de mise en candidatures annonce que ces personnes sont élues par acclamation, les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein du conseil d'administration de la caisse.

13. VOTATION EN DIFFÉRÉ - PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS

Le Président d'assemblée informe les membres de l'assemblée que seuls les membres de plein droit pourront voter sur les éléments suivants :

- La répartition des excédents annuels (ristournes)
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles
- Le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)
- Et les taux de ristourne

Le Président d'assemblée indique que la période de votations sera ouverte à compter du 20 avril 2022 à minuit pour une période de quatre (4) jours soit jusqu'à 23h59 le 24 avril 2022.

De 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet de la caisse et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif. En cas de vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation. Le versement de la ristourne sera donc retardé.

Le Président d'assemblée remercie l'assemblée d'avoir participé à cette deuxième assemblée générale annuelle complète à distance. Il remercie spécialement le Directeur général, M. André-Paul Turcot, les gestionnaires et les employés de la caisse pour le travail accompli au cours de la dernière année. Il remercie également les administrateurs de la caisse pour leur implication et leur engagement au quotidien.

14. SUIVI DES RÉSULTATS DE VOTE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

96,92 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : ADOPTÉE

PROPOSITION SUR LE VERSEMENT DE RISTOURNES PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES, DU VERSEMENT DE TOUTE SOMME AU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM) ET DES TAUX DE RISTOURNE

85,34 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : ADOPTÉE

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'AGA est officiellement levée le 25 avril 2021.

Jean-Guy Lessard
Président d'assemblée

Josianne Gelfusa
Secrétaire

PROJET